

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE COURFAIVRE
DU MERCREDI 2 DECEMBRE, A 20H00,
AU 1^{ER} ETAGE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HAUTE-SORNE -
BASSECOURT**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 10 juillet 2019
4. Statuer sur la vente de la parcelle 2051
5. Statuer sur la modification de la servitude située sur la parcelle 2051 afin d'accéder aux Parcelles 2302 et 3488. (ce point tombe si la vente de la parcelle 2051 est validée)
6. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Claude Tendon
Secrétaire de la commission	:	Denis Girardin
Vice chancelière en remplacement	:	Mme Michèle Bailat
Scrutateur	:	M. Michel Monnerat
Nombre d'ayants droit présents	:	6
Excusés	:	M. John Loppinat, M. Gérard Tendon, M. Pierre Tendon
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 42 du 19 novembre 2020 et envoi d'un tous-ménages à tous les habitants de Courfaivre

1. Salutations et souhaits de bienvenue

M. Tendon ouvre la séance

M. Raoul Jaeggi, Conseiller communal en charge du dicastère des forêts, pâturages et affaires bourgeoise, ouvre l'assemblée en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée de ce jour.

2. Désignation du président de l'assemblée

Sur proposition de M. Jaeggi, M. Claude Tendon est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. Claude Tendon salue à son tour l'assistance. Il s'assure ensuite que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. M. Michel Monnerat est nommé scrutateur.

Le prénommé procède ensuite au comptage des ayants droit présents. Au total, ceux-ci sont au nombre de six.

M. le Président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 28 février 2018.

Michèle Bailat lit le procès-verbal. Ce dernier est accepté.

4. Statuer sur la vente de la parcelle 2051.

M. le Président constate tout d'abord que l'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Jaeggi décrit le plan de la parcelle n°2051 qui est séparée en une parcelle de 304 m².

La convocation de l'assemblée bourgeoise s'est faite rapidement car une société, H Immobilier basée à Delémont, a un projet de construction sur les parcelles voisines n°2302 et 3488. Le dossier est déjà ficelé. Afin d'accéder à ces parcelles, il faut changer les servitudes et seule l'assemblée bourgeoise est compétente pour se prononcer à ce sujet.

M. Jaeggi explique qu'il s'est rendu sur les lieux en compagnie de M. Monnerat, membre de la commission. Actuellement, ce terrain est entretenu par la commune et les frais d'entretien sont refacturés à la bourgeoisie. Ce terrain n'est pas utile.

Tout d'abord, le projet de vente a été soumis à la commission bourgeoise qui l'a accepté à l'unanimité. Le conseil communal a proposé un prix de vente entre CHF 25 et CHF 30.- le m². Le promoteur immobilier est d'accord pour un prix d'achat de CHF 30.-.

M. Bandelier se demande s'il y aura un rétrécissement du trottoir. Il n'aimerait pas qu'en cas de travaux le trottoir soit ramené ou puisse être ramené à une largeur unique. M. Jaeggi suggère de prendre un bout de terrain de la parcelle n°2051 afin d'élargir le trottoir.

M. Tendon demande s'il y a encore des questions.

M. Monnerat pense qu'il faudrait préciser qu'on ne va pas vendre toute la parcelle mais seulement une partie à savoir 304 m². M. Jaeggi confirme qu'il s'agit bien de vendre uniquement les 304 m².

La vente est donc assujettie à la garantie de la possibilité d'une égalité de la largeur du trottoir sur toute la longueur des parcelles côté route de Soulce. Les m² seront donc légèrement diminués car il s'avère nécessaire de réserver une partie du terrain à cet effet.

M. Tendon suggère de passer au vote :

L'Assemblée bourgeoise du réunie à Courfaivre, accepte à l'unanimité, la vente d'une partie de la parcelle 2051 soit une superficie d'environ 304 m² au prix de CHF 30.-/m².

5. Divers et imprévu

Mme Yvonne Jallon demande pour quelle raison l'assemblée a eu lieu à Bassecourt. Il répond que le Centre Rencontre n'ouvre plus ses salles de séances en raison du COVID-19. M. Jaeggi trouve aussi dommage et a suggéré de siéger gratuitement à Bassecourt plutôt que de louer une salle.

M. Jaeggi se réjouit de voir le président alerte et est content de le revoir sur pied et le remercie de s'être déplacé.

M. Jaeggi fait un point de situation sur les finances du Triage forestier. Les comptes 2020 ainsi que le budget 2021 sont légèrement meilleurs que prévu.

M. Jaeggi informe que M. Mahon a été remplacé par M. Joss Crétin.

Mme Jallon se demande pourquoi l'école ne vend plus de sapin de Noël. M. Jaeggi l'informe que les sapins de Noël de Haute-Sorne coûtent plus cher. La distribution de sapin est organisée par le triage forestier. Il répond à la demande de ceux qui souhaitent des sapins et qui les livre. M. Jaeggi va se renseigner auprès du triage forestier.

M. Jaeggi informe que l'année prochaine aura lieu une plantation de sapins de Noël.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président, non sans avoir préalablement remercié les ayants droit présents, clôt l'assemblée. Il est 20h50.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise

Le président

La vice-Chancelière en remplacement

C. Tendon

M. Bailat